

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 8 JUIN 2020

Date de convocation
04/06/2020

Date d'affichage
10/06/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt, le lundi 8 juin, à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Daniel GUITTON, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Daniel GUITTON, Sophie JEHENNE, Raphaël TANGUY, Jean-Pierre LE BIEZ, Eric WASIELA, Stéphane CARREZ, Frédéric MARCHAND, Christelle VERGER, Véronique DUVALLET, Hinda KASDAR, Magali RAVARD, Robert BEAUTIER, Catherine VASSEUR, Emmanuel TERRYN

Absent : Mme Bernadette CHAILLOT (pouvoir à Mme JEHENNE)

Secrétaire de séance : S. CARREZ

Monsieur Le Maire indique qu'un projet de blason communal avait été initié il y a plus de 5 ans avec la collaboration de Monsieur Denis JOULAIN, héraldiste normand.

Un blason permet de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine culturel, il est unique et permet d'être identifié d'un simple regard.

Ce projet reprend différents attraits de la commune :

OBJET :

BLASON

POUR

LA COMMUNE

Le rouge ou « gueules » évoque l'oxyde de fer. Associé à l'or il rappelle, avec lui, les couleurs de la Normandie.

Le coq symbolise l'ancienneté de la commune ; le mouvement de la partition en chevron peut rappeler la forme du clocher roman (trésor du patrimoine bâti de la localité), sur lequel le coq est posé.

Les fers de lances représentent l'extraction et le travail du minerai de fer, à l'origine du nom de Ferrières. Ces mêmes fers, associés cette fois aux les palmes, représentent alors le martyr de Christine. La sainte, à qui est dédiée notre église.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Adopte le blason communal présenté ci-dessus et qui se lit en langage héraldique :

« D'argent à deux palmes de sinople croisées en sautoir, mantelé de gueules au coq d'or accompagné aux flancs de deux fers de lance d'argent ».

Autorise le maire à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'adoption de ce blason communal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702385-20200608-2020-08-DB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Publication : 10/06/2020

Le Maire



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

